

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 12 août 2019, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Jocelyn Brière, est absent de cette séance.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2019-08-2790)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

ADMINISTRATION

3. **Adoption** : Règlement **569-19** modifiant le règlement 253-95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville
4. Contrat pour la Cour municipale : Autorisation de signatures
5. Autoriser le remboursement d'un trop-perçu au client # 613
6. Therrien Couture S.E.N.C.R.L. : Mandat pour services professionnels pour l'année 2020
7. Fédération Québécoise des Municipalités : Autoriser l'inscription des élus à la formation *La gestion financière municipale*, à Saint-Germain-de-Grantham, au coût de 379,42 \$, taxes incluses, par inscription

TRANSPORT

8. Autoriser l'achat de deux (2) panneaux d'indication CT-39, pour malentendant avec pictogramme standardisé au montant total de 60,94 \$, taxes incluses plus livraison
9. Autoriser les travaux de nettoyage de fossés pour un montant maximal de 6 000 \$
10. Embauche d'un employé à temps partiel pour le service de voirie

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 435 001 pour autoriser une marge latérale de 0 mètre et une hauteur de garage excédentaire de 0,8 mètres

SÉCURITÉ CIVILE

12. Autoriser l'achat de deux (2) chargeurs intelligents pour le camion-citerne et le camion autopompe
13. Autoriser la signature de l'entente avec le Club Radio Amateur Drummondville Inc. pour l'aide d'appoint en cas d'urgence

LOISIRS

14. Programme PAIR : Participation de la municipalité au montant de 300 \$ pour l'année 2020
15. Gauthier, Faucher, architectes Inc. : Mandat pour la réalisation de plans préliminaires pour le nouveau bâtiment au parc du Sanctuaire au coût de 2 000 \$, plus taxes
16. Autoriser l'achat d'un VTT pour les travaux au parc du Sanctuaire
17. Autoriser l'achat d'une remorque pour le VTT au montant de 2 244,31 \$, taxes incluses
18. Signé François Roy : Autoriser l'achat d'une affiche 4 X 8 en *alupanel* pour le parc du Sanctuaire au coût de 402,41 \$, taxes incluses
19. Autoriser la coordonnatrice en loisirs à prendre trois (3) semaines de vacances soit, du 14 octobre au 1^{er} novembre 2019
20. Adoption des comptes à payer
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-08-2791)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2792)

3. Adoption : Règlement 569-19

Modifiant le règlement 253-95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01)* pour modifier l'entente relative à la Cour municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 juillet 2019 par la conseillère, Mme Nancy Letendre;

Attendu que la conseillère, Mme Nancy Letendre, a présenté le projet de règlement aux personnes présentes lors de la séance du 2 juillet 2019. Une copie de ce projet de règlement est disponible sur demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **569-19** et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Modification

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

La mairesse ou à défaut, le maire suppléant et la directrice générale ou à défaut, la directrice générale adjointe sont autorisés à signer ladite modification.

Article 3 Entrée en vigueur

Ladite modification entre en vigueur conformément à la loi.

Line Fréchette, mairesse

Emilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2019-08-2793)

4. Autoriser la signature de l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 569-19 autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser Mme Line Fréchette, mairesse et/ou Mme Emilie Trottier, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, la modification numéro 3 à l'Entente portant sur l'établissement de la compétence de la Cour Municipale de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2794)

5. Autoriser le remboursement d'un trop perçu au client # 613

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le remboursement d'un trop-perçu pour le client résident # 613.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2795)

6. Therrien Couture S.E.N.C.R.L. : Mandat pour services professionnels pour l'année 2020

Attendu que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2020;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2796)

7. Fédération Québécoise des Municipalités : Autoriser l'inscription des élus à la formation *La gestion financière municipale*, à Saint-Germain-de-Grantham, au coût de 379,42 \$, taxes incluses, par inscription

Il est proposé par le conseiller, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et le conseiller, M. Marcel Sinclair, à s'inscrire à la formation *La Gestion financière municipale*, à Saint-Germain-de-Grantham, le 16 novembre 2019, au coût de 379,42 \$, taxes incluses, par inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2797)

8. Autoriser l'achat de deux (2) panneaux d'indication CT-39, pour malentendant avec pictogramme standardisé au montant total de 60,94 \$, taxes incluses plus livraison

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) panneaux CT-39 standardisés au montant de 60,97 \$, taxes incluses auprès de l'entreprise Martech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2798)

9. Autoriser les travaux de reprofilage de fossés pour un montant maximal de 6 000 \$

Attendu que la municipalité souhaite procéder à des travaux de reprofilage de fossés;

Attendu que les travaux prévus tiennent compte du budget et des priorités;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser les travaux de reprofilage de fossés et de nettoyage de ponceaux tel qu'identifié par le comité de voirie pour un montant maximal de 6 000 \$. Les travaux de creusage seront exécutés par l'entreprise Excavation Mélançon Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2799)

10. Embauche d'un employé à temps partiel pour le service de voirie

Attendu que la municipalité a besoin d'un employé supplémentaire pour la période automnale afin de réaliser les travaux de voirie et d'entretien des infrastructures municipales;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de maintenir en poste M. Emerick Milette, étudiant embauché pour la période estivale 2019, à raison d'environ deux (2) jours, jusqu'au 31 décembre 2019, au taux horaire apparaissant à la grille salariale 2019, tel qu'autorisé par les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2800)

11. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 435 001 pour autoriser une marge latérale de 0 mètre et une hauteur de garage excédentaire de 0,8 mètres

Attendu que le propriétaire du lot 4 435 001 a déposé à la municipalité une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge latérale de 0 mètre et une hauteur de garage excédentaire de 0.8 mètre;

Attendu que le lot 4 435 001 se situe dans la zone H6 du règlement de zonage #382-05;

Attendu que la distance minimale d'une marge latérale dans la zone pour un usage résidentiel est de 2,5 mètres selon la grille de zonage de la zone H6 du règlement de zonage # 382-05;

Attendu que la distance minimale d'une marge latérale pour un garage est de 2 mètres selon le règlement de zonage # 382-05;

Attendu que la hauteur d'un garage est limitée par la hauteur de la résidence;

Attendu que la toiture de la résidence empiète de 5 centimètres sur le lot 4 687 029;

Attendu que la toiture du garage détaché empiète de 42 centimètres sur la propriété voisine;

Attendu qu'un fossé de ligne est situé entre la résidence du lot 4 435 001 et le lot 4 687 029;

Attendu que le lot 4 687 029 est une terre en culture;

Attendue que le propriétaire du lot 4 435 001 souhaite demander une servitude à la propriété voisine pour normaliser la situation actuelle;

Attendue qu'une demande de permis a été demandée pour l'agrandissement de la résidence et que cette dernière a été faite de bonne foi;

Attendu que la recommandation des membres du CCU est d'accepter la demande;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 portant sur les dérogations mineures;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 435 001, afin de permettre une marge latérale de 0 mètre pour la résidence et le garage détaché et autorisé que la toiture du garage détaché excède de 80 centimètres la toiture de la résidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2801)

12. Autoriser l'achat de deux (2) chargeurs intelligents pour le camion-citerne et le camion autopompe

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) chargeurs intelligents auprès de l'entreprise Batterie DM Inc., au montant de 109,12 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2802)

13. Autoriser la signature de l'entente avec le Club Radio Amateur Drummondville Inc pour l'aide d'appoint en cas d'urgence

Attendu que la municipalité doit mettre en place un plan de mesures d'urgence;

Attendu que les communications sont importantes lors des événements critiques;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec le Club Radio Amateur Drummondville.

Il est également résolu d'autoriser le Club Radio Amateur Drummondville à utiliser les locaux de la municipalité selon les disponibilités pour leur rencontre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2803)

14. Programme PAIR : Participation de la municipalité au montant de 300 \$ pour l'année 2020

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham participe au programme PAIR implanté par la MRC de Drummond;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser le versement de la contribution financière au montant de 300 \$ pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2804)

15. Gauthier, Faucher, architectes Inc. : Mandat pour la réalisation de plans préliminaires pour le nouveau bâtiment au parc du Sanctuaire au coût de 2 000 \$, plus taxes

Attendu que la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du *Programme Amélioration des infrastructures en sport et en loisirs – phase IV*;

Attendu que ce projet est prévu au budget 2019;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme Gauthier, Faucher, architectes Inc. pour la réalisation des plans préliminaires et du visuel pour la nouvelle salle multifonction et bloc sanitaire au parc du Sanctuaire au montant de 2 000 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2805)

16. Autoriser l'achat d'un VTT pour les travaux au parc du Sanctuaire

Attendu que la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du *Programme Amélioration des infrastructures en sport et en loisirs – phase IV*;

Attendu que ce projet est prévu au budget 2019;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'acquiescer un VTT Honda Forman 500 ES EPS – 2019 avec chenilles quatre saisons, poignées et pouces chauffants, treuil 2500 livres, de gré à gré, auprès de l'entreprise Moto Sports 100 Limites, au montant de 12 690,35 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2806)

17. Autoriser l'achat d'une remorque pour le VTT au montant de 2 244,31 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du *Programme Amélioration des infrastructures en sport et en loisirs – phase IV*;

Attendu que ce projet est prévu au budget 2019;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'acquérir une remorque pour VTT auprès de l'entreprise Métal Bolduc, de gré à gré, au montant de 2 244,31 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2807)

18. Signé François Roy : Autoriser l'achat d'une affiche 4 X 8 en alupanel pour le parc du Sanctuaire au coût de 402,41 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité souhaite uniformiser l'affichage dans le secteur du parc du Sanctuaire;

Attendu que Signé François Roy a été mandaté par la MRC de Drummond pour réaliser l'affichage dans la forêt Drummond et au parc du Sanctuaire dans le cadre d'un programme destiné au sauvetage en milieu isolé;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'acquérir une affiche de 4 X 8 en *alupanel* pour le parc du Sanctuaire au montant de 402,41 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2808)

19. Autoriser la coordonnatrice en loisir à prendre trois (3) semaines de vacances du 14 octobre au 1^{er} novembre 2019

Attendu que la coordonnatrice en loisirs souhaite prendre ses deux semaines de congé annuel et une troisième semaine avec les heures cumulées au cours de l'été;

Attendu que la coordonnatrice en loisirs est embauchée par trois municipalités ;

Attendu que les deux municipalités, soit Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire, ont donné leur accord;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accorder à la coordonnatrice en loisirs trois semaines de vacances soit, du 14 octobre au 1^{er} novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2809)

20. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 553-18 sur la délégation de pouvoir	37 158,09 \$
Salaires nets payés en juillet 2019	42 188,39 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	39 928,16 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 13 août 2018	94 576,96 \$

Total des dépenses au 12 août 2019 :

213 851,60 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 12 août 2019 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-2810)

21. Varia

21. a) Point d'information :

La mairesse, Mme Line Fréchette, informe les personnes présentes dans la salle qu'un sondage visant l'avenir des infrastructures en loisirs débutera dans les jours qui viennent.

Celle-ci profite de l'occasion pour mentionner que la municipalité a finalement obtenu gain de cause auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole de 8,99 hectares entre la fin du secteur construit sur le chemin du Sanctuaire et le rang 2.

22. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Terrain de balle
- Comité des loisirs - recommandations
- Communiqué du 11 juillet 2019
- Lien entre le nettoyage des cours d'eau et le nettoyage des fossés (aucun lien)

23. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 06 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière